Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260226-DEL20260226016-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL- COMMUNE GUERN DU JEUDI 26 FEVRIER 2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quatorze**, suite de la convocation faite le **19 février 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, GUILLEMOT Marianne, M. LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE BOUEDEC Joseph, LERAY Gurvan, GERBEAU Philippe, Mr LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, LE BADEZET Cédrick, COMMEUREUC Adeline, CHAMPOT Nicolas et Mme STERVINOU Sylvaine (arrivée à 20H05).

Étaient absents excusés : Mme STERVINOU Sylvaine et M. LE BADEZET Cédrick,
Mme STERVINOU Sylvaine donne pouvoir à Mme NEDELLEC Morgane,
M LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : NEDELLEC Morgane

Délibération n° 16 – 26 02 2026

FIXATION D'UN LOYER POUR LA MAISON 6 RUE DU COUVENT MISE À DISPOSITION DU DIOCÈSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment situé 6 Rue du Couvent ;
Considérant la mise à disposition gracieuse accordée au diocèse, sans aucun formalisme connu, afin de loger le recteur ;
Considérant le décès de celui-ci et l'extinction du besoin de logement ;
Considérant qu'il convient de fixer le montant du loyer et les conditions d'occupation jusqu'à la vente du bien ;

Madame la maire informe les membres du conseil municipal, qu'à la suite de l'extinction du besoin de logement du recteur, en concertation avec le diocèse, elle a mis en œuvre les opérations de vente de l'immeuble sis 6 Rue du Couvent. Elle informe qu'un rendez-vous a été fixé le 12 mars prochain.

- Courrier d'intention de mise vente expédié au diocèse en date du 03/02/2026.
- Estimation du bien par un notaire
- Demande de devis pour effectuer un DPE Diagnostic de performance énergétiques
- Courrier d'information au diocèse de louer l'immeuble jusqu'à la vente de celui-ci, en date du 17/02/2026.

Madame la maire propose au conseil municipal de fixer un prix de location à compter du 01/02/2026. Elle propose 650€.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260226-DEL20260226016-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

- **DÉCIDE :**

Article 1 – Mise en location

De mettre en location le bâtiment communal situé 6 Rue du Couvent, d'une superficie de 114m², destiné à un usage d'habitation.
Cette location prendra fin à la signature du compromis de vente de l'immeuble.

Article 2 – Fixation du loyer

De fixer le montant du loyer mensuel à :
➞ 650.00€ par mois

Ce loyer sera :

- payable mensuellement à terme échu ;
- révisable annuellement selon l'indice INSEE du 3ème trimestre année N ;
- assorti, le cas échéant, des charges suivantes : néant.

Article 3 – Durée

La location sera consentie jusqu'à la signature du compromis de vente, laissant ainsi un délai d'un mois au locataire pour déménager.

Article 4 – Autorisation

Autorise Madame la Maire à :

- signer le bail ou la convention d'occupation correspondante,
- accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

